

CAMP DE JOUR

ÉTÉ 2023



**Code de vie
et mesures
disciplinaires**

**ICI POUR
S'AMUSER**



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON

Près de vous, près de tout.

Code de vie

L'objectif poursuivi n'est pas de compliquer le fonctionnement de la vie au camp. Au contraire, ces règles sont établies afin de nous permettre de « **mieux vivre ensemble** ». Vivre avec les autres, ça s'apprend. « Pour mieux vivre ensemble », j'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs, car je suis responsable de ce que je fais.

J'ai des droits

- ~ J'ai le droit d'être respecté.
- ~ J'ai le droit d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- ~ J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- ~ J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

J'ai des devoirs

- ~ J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres.
- ~ J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres.
- ~ J'ai le devoir de surveiller mon langage.
- ~ J'ai le devoir de participer activement aux activités de mon groupe.
- ~ J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- ~ Je surveille mon comportement (cris, colère).
- ~ Je garde une attitude positive.
- ~ J'appelle les gens par leur nom.
- ~ J'écoute les consignes du personnel.
- ~ Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

TOLÉRANCE « ZÉRO »

Les batailles ne sont pas acceptées et toutes autres formes de violence ou d'intimidation.

La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui.

Systeme de discipline

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont : **la violence, l'impolitesse répétée, le bris de matériels, le refus d'obéir aux consignes, un langage vulgaire, une conduite inacceptable, une sortie du terrain sans permission.** Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un enfant présentera des difficultés de fonctionnement à répétition :

1 **Premièrement :** Avertissement verbal, discussion et information aux parents.

- ~ Écouter l'enfant quant aux raisons qui l'ont fait agir inadéquatement.
- ~ Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui et/ou à cerner le problème.

Trouver avec l'enfant des solutions plus acceptables.

- ~ Les parents seront informés du comportement de leur enfant dès le manquement à un ou plusieurs des devoirs précités.

2 **Deuxièmement :** Avis écrit aux parents et suspension d'une journée (possibilité d'une 2^e rencontre avec les parents).

3 **Troisièmement :** Retrait pour quelques semaines ou suspension.

~ Si l'enfant et/ou le parent ne collabore pas et que la situation persiste, l'équipe du service des loisirs se réserve le droit de suspendre l'enfant du camp (sans aucun remboursement).

Pour aider l'animateur :

- ~ Donner des conseils à l'animateur sur la façon d'agir avec votre enfant.
- ~ Informer l'animateur lorsqu'un incident se déroule à la maison et que cela peut avoir une influence sur l'enfant (mal de dents, perte de son chat, décès, etc.)
- ~ Plusieurs enfants considèrent que l'animateur n'a pas de pouvoir sur eux. Faire un retour sur les problèmes de discipline à la maison influence grandement leur comportement car ils comprennent que leurs parents sont informés sur leurs gestes et leurs comportements au camp.

Rôle de l'animateur

Sous la responsabilité de l'équipe de coordination, l'animateur organise et anime les activités pour les jeunes de 5 à 12 ans durant la période estivale.

Auprès des enfants

L'animateur est la référence immédiate pendant le camp de jour et un repère pour chaque enfant...

- ~ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- ~ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ~ Il sait accepter le refus; solliciter sans forcer.
- ~ Il sait proposer des solutions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- ~ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- ~ Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- ~ Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière.
- ~ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- ~ Il guide l'enfant dans son cheminement personnel.
- ~ Il fait prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.
- ~ Il donne l'exemple.

Avec les parents

- ~ Il discute avec les parents lorsqu'ils s'informent sur la journée de leur enfant.
- ~ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait les orienter vers les personnes concernées.

Auprès de son environnement

- ~ Il doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant.
- ~ Il respecte l'environnement.
- ~ Il doit donner une bonne image de son groupe en sortie et en public.
- ~ Il doit savoir s'adapter et profiter des possibilités offertes.
- ~ Il doit mettre l'environnement à la portée des enfants.

Information camp de jour :



418 889-9675



campdejourstlambertdl@outlook.fr

ICI POUR
S'AMUSER